
 LES DRAPEAUX DES COMMUNES TESSINOISES

 par Gastone Cambin

En considération des spécialistes des différentes nations réunis à ce congrès, dès le moment où j' ai été invité à présenter une conférence, il m' a semblé utile et intéressant - à mon humble avis - de vous illustrer l' aspect et la valeur morale du drapeau dans le cadre de la vie civique et politique suisse.

Le drapeau communal constitue en Suisse le premier échelon de la hiérarchie: commune - canton - confédération, devant lequel nous n' hésitons pas à faire figurer la famille, étant donné que, dans le régime démocratique suisse, les armoiries de famille sont laissées au libre arbitre de chaque citoyen.

+ + +

Les drapeaux des COMMUNES TESSINOISES - car c' est de ceux-ci que nous parlerons - reproduisent les

ARMOIRIES OFFICIELLES
approuvées par les autorités communales
et ratifiées par l' autorité cantonale.

Ils sont, de ce fait, la marque de la souveraineté politique communale.

Au sein de la législation helvétique, les armoiries communales et, par conséquent les drapeaux, jouissent de la même protection que les armoiries des cantons et de la Confédération.

La protection juridique des armoiries communales est fixée par la Loi Fédérale du 5 juin 1931.

+ + +

Le recueil officiel des armoiries tessinoises est représenté par l' ARMORIAL DES COMMUNES TESSINOISES publié sous le patronage de l' Etat, pour commémorer le 150^e anniversaire de l' appartenance du Canton du Tessin à la Confédération helvétique, en 1953. C' est ce travail, qui a coûté à l' auteur 20 ans de recherches, qui a permis l' exécution de tous les drapeaux actuels de nos communes.

Des festivités du cent-cinquantième, le défilé des plus de 250 drapeaux repré-

sentant toutes les communes tessinoises, est resté - sans aucun doute - un des souvenirs les plus émouvants. Ces drapeaux, escortés par les autorités communales, symbolisaient la réalité du canton, avec ses pays et ses gens, ses durs labeurs et ses traditions pittoresques, mais aussi et surtout, un témoignage de démocratie, de notre démocratie communale.

+ + +

Le groupe principal de ces drapeaux se base sur des preuves existantes, choisies selon leur valeur et dans l'ordre suivant: actes de concession, parchemins, sceaux, monuments, drapeaux, emblèmes traditionnels, etc. La préférence a été à l'exemple le plus ancien et typique, sans oublier sa valeur historique et sa pureté héraldique.

Dans les autres cas, en l'absence d'un signe politique de l'ancienne communauté rurale, le choix des symboles est le résultat de recherches dans les domaines de la toponymie et de l'histoire de nos communes, des activités caractéristiques de la région, des faits marquants d'une famille représentative ou d'un personnage. Les cultes et les patronages sont aussi représentés par les attributs des Saints (dans certains cas par l'effigie même du Saint, quoique cette dernière forme soit normalement réservée à l'héraldique ecclésiastique). Les sobriquets sont aussi rappelés dans plusieurs armoiries.

+ + +

Nous examinerons maintenant quelques exemples: (voir fig. 72 - 83 parmi les illustrations jointes à ce recueil).

Soulignons encore une fois, comme conclusion, la valeur du drapeau, symbole de la commune, fierté des autorités, orgueil des citoyens, jouissance artistique aussi pour l'observateur étranger, exemple d'encouragement pour la communauté civique à regarder en l'avenir avec confiance.

Légendes des illustrations de la planche ci-contre:

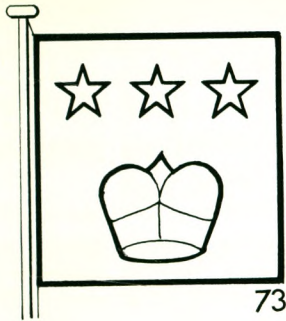
Fig.

- | | | |
|----|--------------------|---|
| 72 | SONVICO | concession de Filippo Maria Visconti, Duc de Milan, 1415. |
| 73 | POLLEGIO | allusion à St. Charles Borromée, fondateur du séminaire dans cette localité. |
| 74 | CHIASSO | allusion à la famille ALBRICCI qui y possédait des biens et exerçait des droits dès le XIVE siècle. |
| 75 | CEVIO | en tant que chef-lieu du Valmaggia, la commune a fait dériver ses armes de celles du District. |
| 76 | NOVAZZANO | le lévrier à la tête contournée est déjà mentionné dans une ordonnance de 1569. |
| 77 | CONTONE | était anciennement une commanderie des chevaliers de Malte (XIVE siècle). Le Grand Maître concèda l'apposition de l'écu de l'Ordre au sceau paroissial et de la "croix de Malte" sur la façade de l'église. |
| 78 | LODANO | motif "topographique" qui rappelle l'emplacement de la localité sur la rive du torrent Maggia. |
| 79 | MANNO | armes parlantes. Fresque vers 1800 sur l'ancienne école. |
| 80 | ISONE | St. Laurent est le patron de la localité et figure sur le sceau communal. |
| 81 | ROSSURA | attributs de St. Laurent, patron de l'église citée en 1247. |
| 82 | TENERO-
CONTRA | symbole de la viticulture, activité principale de la population. |
| 83 | PAMBIO-
NORANCO | sobriquets de la population des deux villages réunis en commune en 1904 ("navets" et "grenouilles"). |

(Dessins de l'auteur, Gastone Cambin, Lugano)



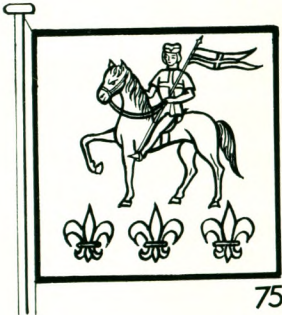
72



73



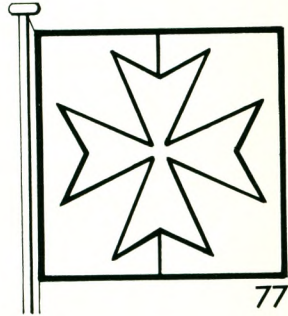
74



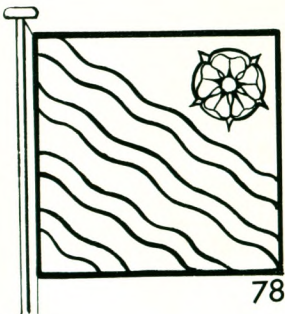
75



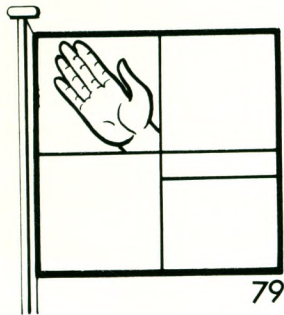
76



77



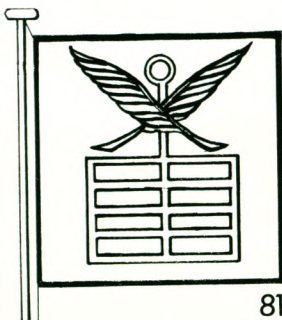
78



79



80



81



82



83

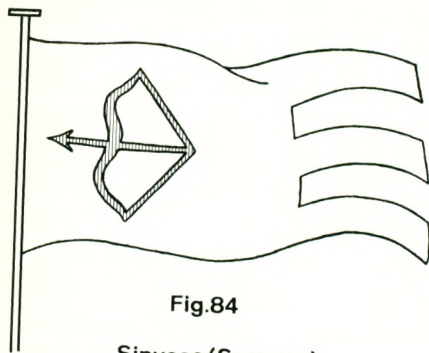


Fig.84

Sinusso (Samsun)
(MN, Palat, Vatic)

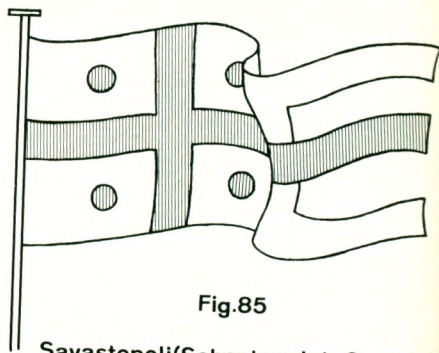


Fig.85

Savastopoli (Sebastopol de Georgie)
(MN)

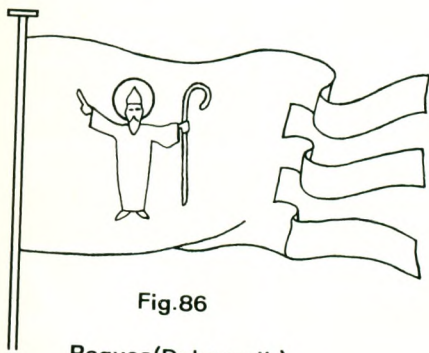


Fig.86

Ragusa (Dubrovnik)
(Palat, Vatic)

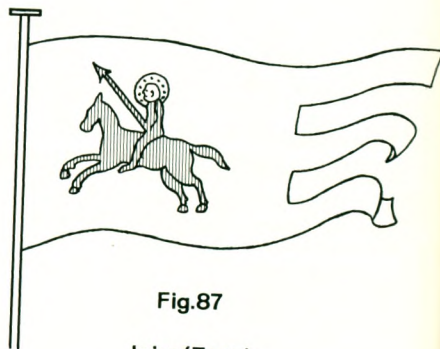


Fig.87

Jaira (Zara)
(Palat, Vatic)

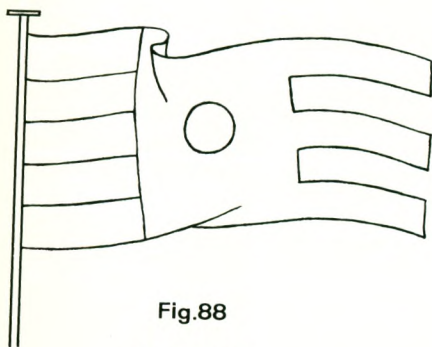


Fig.88

Montpellier
(Vatic)

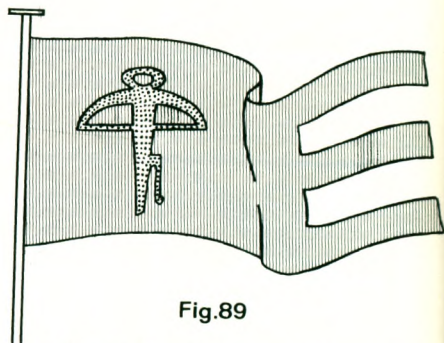


Fig.89

Granata (Grenade) et Almeria
(1327)